

LISTE DES BÂTIMENTS REPRIS À L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES (INSCRIPTIONS & CLASSEMENTS)



Villa "**La Closerie**" - 1920
(Architecte : Arsène Bical)
Avenue des Oyats

Arrêté d'inscription du 1^{er} décembre 1997 -
Préservation en raison de l'originalité de son plan en
"y". Contribue grâce aux emprunts faits à
l'architecture anglaise, au rapprochement des villas
touquettoises et de leurs jardins.



Villa "**Le Castel**" - 1904
(Architecte : Henri Valette)
50 rue Jean Monnet

Arrêté d'inscription du 1^{er} décembre 1997 -
Préservation en raison du caractère néo-médiéval.
La tourelle évoque la vue lointaine vers la mer.
Elle est, par ailleurs, la première construction de
l'ancienne Grande Rue.



Villa "**Glenwood**" - 1927
(Architecte : Horace Pouillet)
Avenue de la Reine Victoria

Arrêté d'inscription du 1^{er} décembre 1997 -
Préservation en raison du caractère exceptionnel
que cette villa forme en symétrie et en mitoyenneté
avec la villa "Karidja"



Villa "**Karidja**" - 1927
(Architecte : Horace Pouillet)
Avenue de la Reine Victoria

Arrêté d'inscription du 1^{er} décembre 1997 -
Préservation en raison du caractère exceptionnel
que cette villa forme en symétrie et en mitoyenneté
avec la villa "Glenwood".



Villa "**Le Quart d'Heure**" - 1925
(Architecte : Horace Pouillet)
3 rue Saint-Amand

Arrêté d'inscription du 29 octobre 1997 -
Sont inscrits les façades, les toitures, le hall d'entrée
et son escalier, les salons et la salle à manger du
rez-de-chaussée.





Villa "**Pomme d'Api**" - 1923
(Architecte : Louis Quételart)
65 bis rue de Moscou

Arrêté d'inscription du 1^{er} décembre 1997 -
Cette villa de Louis Quételart fut sa demeure privée.
Elle s'inscrit dans la trame urbaine du Touquet en
dégageant un jardin à l'angle des deux rues.



Villa "**Les Mutins**" - 1925
(Architecte : Louis Quételart)
78 boulevard Daloz

Arrêté d'inscription du 1^{er} décembre 1997 -
Préservation en raison du caractère emblématique
de l'œuvre de l'architecte Touquettois
Louis Quételart.



Villa "**Bic en Coin**" - 1925
(Architecte : Louis Quételart)
8 rue Joseph Duboc

Arrêté d'inscription du 1^{er} décembre 1997 -
Préservation en raison de l'originalité du plan et du
vocabulaire architectural caractéristiques de
l'architecte Louis Quételart.



Villa "**Pretty Cottage**" à l'origine dénommée
"**Scarabée**" - 1928
(Architecte : Louis Quételart)
Avenue du Paradis Thérèse

Arrêté d'inscription en date du 1^{er} décembre 1997.



Villa "**Gigi sous les Pins**"
(Architectes : Moliné-Nicod & Pouthier)
Avenue du Château

Arrêté d'inscription du 1^{er} décembre 1997 -
Représentative des réalisations des
architectes Moliné, Nicod & Pouthier.



Villa "**La Rafale**" - 1894
(Architecte : Louis Cordonnier)
6 avenue Louis Hubert

Arrêté d'inscription du 1^{er} décembre 1997 -
L'architecte Cordonnier l'a construite pour être sa
résidence personnelle.
Elle représente une étape importante de l'expression
du régionalisme.



Villa "**Tata Ice**" - 1926
(Architecte : Horace Pouillet)
Avenue de la Paix

Arrêté d'inscription du 1^{er} décembre 1997 -
Préservation en raison de l'originalité de la villa,
œuvre majeure de l'architecte Horace Pouillet d'une



esthétique anthropomorphe des années 1930.



Villa "**La Walonne**" - vers 1905
(Architecte : Aimé Delarue)
44 boulevard Daloz et 78 rue de Bruxelles
Arrêté d'inscription du 12 août 1998 -
Sont inscrites les façades et les toitures.



"**La Poste**" - 1927
(Architecte : J. Boissel)
100 rue de Metz
Arrêté d'inscription du 12 mai 1997 -
Sont inscrits les façades, les toitures et le hall.



"**L'Hôtel de Ville**" - 1931
(Architectes : Louis Debrouwer & Pierre Drobecq)
Boulevard Daloz
Arrêté de classement du 27 mai 2014 -
Sont classés en totalité l'Hôtel de Ville et le sol de la
parcelle sur laquelle il s'élève.



"**Les Tribunes de l'Hippodrome**" - 1925
(Architectes : Paul Furiat & GH Pingusson)
Arrêté d'inscription du 1^{er} décembre 1997 -
Sont inscrites la tribune de pesage et la tribune des
visiteurs.



"**Le Marché Couvert**" - 1927-1932
(Architecte : Henri-Léon Bloch)
Rue Jean Monnet et rue de Metz
Arrêté d'inscription du 24 janvier 1996 -
L'édifice est un élément majeur de la composition
urbaine de la station balnéaire.



Villas "**Saint-Augustin, Thalassa, Phébus, Borée**" - 1897
(Architecte : L Casiorowski)
Boulevard Jules Pouget angle Rue de la Paix
Arrêté d'inscription du 18 décembre 1998 -
Sont inscrites les façades et les toitures. Cet
ensemble architectural présente un intérêt suffisant
pour en rendre désirable la préservation en raison
de l'exemple unique d'une grande demeure familiale
de la fin du XIX^{ème} siècle en front de mer.





Villa "**Nirvana**" - 1910
(Architecte : Albert Pouthier)
Avenue du Château

Arrêté d'inscription du 18 décembre 1998 -
Sont inscrites les façades et les toitures. Cette villa présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'originalité de cette villa située à l'orée de la forêt, copiée d'un modèle normand.



Villa "**Alexandre**" - 1911
(Architecte : F Combeau)
1 rue de Paris

Arrêté d'inscription du 10 février 2005 -
Sont inscrites les façades et les toitures - Cette villa présente un intérêt du point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de témoignage d'une architecture balnéaire du début du XXème siècle.



"**Le Phare de la Canche**" - 1947
(Architecte Louis Quételart)
Allée des Mésanges

Arrêté d'inscription du 30 décembre 2010 -
Sont inscrits en totalité les bâtiments du Phare de la Canche comprenant l'ancien pavillon du gardien en chef et l'ancien bâtiment de service, avec son jardin, les piliers d'entrée et les bancs situés allée des Mésanges.

Arrêté de classement du 19 avril 2011 -
Est classée en totalité au titre des monuments historiques, la tour du phare de la Canche. Ce phare présente un intérêt public au point de vue de l'histoire et de l'art, comme témoignage de la signalisation des côtes françaises et de l'œuvre de l'architecture Louis Quételart.

